



LAUSANNE
c'est mon choix!

CONDITIONS GÉNÉRALES – ENJOY LAUSANNE

Enjoy Lausanne est une marque de la Société Coopérative des Commerçants Lausannois.

Le programme Enjoy Lausanne est ouvert à tous les commerçants, hôteliers, restaurateurs et prestataires de service du Grand Lausanne ainsi qu'aux stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés.

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent accepter et répondre aux critères suivants :

1. Accepter les bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent impérativement accepter les bons d'achat et les cartes de paiement Enjoy Lausanne émis par la Société Coopérative des Commerçants Lausannois.

Les cartes de paiement Enjoy Lausanne sont vendus avec 10% de bonus. Toutefois, la SCCL se réserve le droit de supprimer les 10% de bonus si l'association ne dispose plus de fonds nécessaires à la prise en charge des 10% bonus.

2. Échange et remboursement des bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne émis par la Ville de Lausanne

Les bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne sont remboursés uniquement sur présentation de la carte de membre Enjoy Lausanne.

Afin de se faire rembourser les bons encaissés, les commerces partenaires doivent se rendre au guichet d'échange de la ville de Lausanne, à la Place de la Palud 2, à InfoCité (impératif entre le 16.11.2020 et le 31.07.2021)

Dans le cadre du partenariat entre Enjoy Lausanne et la Ville de Lausanne, des bons d'achat et des bons de réduction aux couleurs de la Ville sont envoyés à la population lausannoise selon certains critères prédéfinis.

Durant toute la durée du partenariat entre Enjoy Lausanne et la Ville de Lausanne (du 16.11.2020 au 31.07.2021), les commerces partenaires peuvent échanger leurs bons d'achat et bons de réduction exclusivement au guichet dédié à cet effet, au centre-ville de Lausanne.

Le guichet d'échange de la Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 31 juillet 2021.

⇒ Les bons d'achat et bons de réduction sont remboursés aux enseignes par virement bancaire dans les 14 jours à 30 jours après la date d'échange.

3. Barème de remboursement des bons papiers Enjoy Lausanne

A partir du 1^{er} juillet 2021, les bons d'achat Enjoy Lausanne émis par la Société Coopérative des Commerçants Lausannois sont remboursés à hauteur de 98.5% de leur valeur nominale.

Les bons de réduction et d'achat Enjoy Lausanne émis par la Ville de Lausanne sont remboursés à hauteur de 100%.

Les enseignes non-membres de la SCCL reçoivent par virement bancaire, dans les 14 jours après la date d'échange, 100% de la valeur des bons de réduction et d'achat.

Les commerces de détail de la ville de Lausanne peuvent en tout temps demander à [adhérer à la Société coopérative des commerçants lausannois \(https://www.commerçants-lausannois.ch/devenez-membre\)](https://www.commerçants-lausannois.ch/devenez-membre).

4. Barème de remboursement des cartes de paiement Enjoy Lausanne

Les cartes de paiement Enjoy Lausanne sont soumises à différentes commissions en fonction du secteur d'activité de l'enseigne qui les encaisse.

Voici les différentes commissions en fonction du secteur d'activité et de la taille :

- Membres SCCL (seulement commerce de détail) : 1.5%
- Commerce de détail non-membre < 10 EPT : 3%
- Commerce de détail non-membre > 10 EPT : 5%
- Commerce de services : 3%
- Restaurants – bars – clubs : 5%
- Hôtels – parkings – transport : 5%
- Culture – musées : à définir au cas par cas

Ces commissions sont justifiées par plusieurs frais engagés par Enjoy Lausanne :

- Frais bancaires
- Frais de contribution au bonus de 10%
- Frais administratifs et de communication
- Frais de maintenance et frais de l'utilisation d'une carte de paiement

**Ces taux de commission seront réévalués en 2022, avec, éventuellement, une diminution*

5. Informations relatives à l'enseigne

Enjoy Lausanne collecte des informations, publiques et privées, sur les enseignes partenaires.

Tout changement relatif à l'enseigne – p. ex. modification des horaires d'ouverture ou modification des coordonnées bancaires – doit être immédiatement communiqué au secrétariat de la SCCL.

Une mise à jour des informations publiques relatives aux enseignes Enjoy Lausanne sera faite au moins une fois par an.

6. Politique de confidentialité

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne sont traitées conformément à la législation suisse en vigueur.

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne servent notamment à l'enregistrement et au traitement des commandes, ainsi qu'à l'administration des comptes clients et des comptes des enseignes partenaires.

Les informations nécessaires à la bonne gestion de la plateforme www.enjoylausanne.ch feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion administrative et opérationnelle.

7. Communication liée à Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires autorisent la marque Enjoy Lausanne à utiliser les images et textes de leur enseigne pour la communication liée à Enjoy Lausanne.

8. Labellisation Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires Enjoy Lausanne s'engagent à apposer l'autocollant Enjoy Lausanne en vitrine, ou dans un lieu autant visible que possible par rapport aux caractéristiques propres à l'enseigne.

L'autocollant Enjoy Lausanne permet aux enseignes d'affirmer leur appartenance à la communauté Enjoy Lausanne. Il permet également aux clients de savoir que l'enseigne accepte les bons d'achat et les bons de réduction.

9. Eligibilité

Peuvent participer à Enjoy Lausanne les commerçants, hôteliers, restaurateurs, prestataires de service et d'activités culturelles du Grand Lausanne ainsi que les stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés.

Le Conseil d'administration de la SCCL est compétent pour accepter ou radier une enseigne d'Enjoy Lausanne. La Société coopérative se réserve le droit de décider unilatéralement de l'acceptation ou la radiation d'une enseigne.

10. Désinscription

Les enseignes partenaires peuvent à tout moment se retirer d'Enjoy Lausanne.

Au moment de leur désinscription, les enseignes partenaires perdent automatiquement la possibilité d'encaisser et se faire échanger les bons d'achat et bons de réduction.

Les demandes de désinscription doivent parvenir par courrier postal au secrétariat de la SCCL ou bien par email à l'adresse suivante : rclerc@centrepatronal.ch

Toute enseigne bénéficiant illégitimement du programme Enjoy Lausanne, sous n'importe quelle forme, sera poursuivie en justice.

11. Frais d'inscription

Participer à la communauté Enjoy Lausanne est totalement gratuit.

Être présent sur la plateforme Enjoy Lausanne, sur le guide papier, ainsi que sur toute la communication digitale est totalement gratuit.

12. Droit applicable et for juridique

Les décisions prises sur la base des présentes conditions générales ne constituent pas des décisions administratives et ne sont pas sujettes à recours.

La Société coopérative des commerçants lausannois se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales.

Le for juridique se situe à Lausanne (Suisse).

13. Annexes

L'annexe 1 et 2 aux conditions générales Enjoy Lausanne font parties intégrantes des conditions générales Enjoy Lausanne dans leur version du 01.07.2021.



LAUSANNE
c'est mon choix!



ANNEXE 2 AUX CONDITIONS GÉNÉRALES – ENJOY LAUSANNE

Tableau de restitution de la commission pour membres SCCL*

Paliers : Valeur totale des bons SCCL encaissés	Commission perçue au moment du remboursement	Commission restituée par la SCCL	Commission totale pour l'enseigne
0 - 5'000 CHF	5.0%	3.5%	1.5%
5'001 - 10'000 CHF	5.0%	2.5%	2.5%
10'001 - 15'000 CHF	5.0%	1.5%	3.5%
15'001 CHF et plus	5.0%	0.0%	5.0%

Exemples / Simulations d'échanges – cf. conditions générales Enjoy Lausanne

1. L'enseigne a encaissé une valeur totale de bons SCCL de **1'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :
 - ⇒ Une commission de 90 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 63 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 1.5%**
2. L'enseigne a atteint une valeur totale de bons SCCL de **5'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :
 - ⇒ Une commission de 290 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 145 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 2.5%**
3. L'enseigne a atteint une valeur totale de bons SCCL de **13'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :
 - ⇒ Une commission de 690 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 207 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 3.5%**
4. L'enseigne a atteint une valeur totale de bons SCCL de **17'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :
 - ⇒ Une commission de 890 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL ne restitue rien à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 5%**

* À la fin de chaque semestre, au 30 juin et 31 décembre de chaque année, un décompte de la valeur totale de bons SCCL des bons échangés par chaque enseigne est établi par le secrétariat de la SCCL.

Sur la base d'un système par paliers – cf. point 3.2.2. des conditions générales Enjoy Lausanne – **les enseignants membres SCCL** se voient rembourser une partie de la commission perçue sur les bons d'achat Enjoy Lausanne.